

Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - [Initial]



Formation 100% en présentiel
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)



35 heures

TARIF PUBLIC

A partir de 1 260,00 €

DÉLAI D'ACCÈS

Admission sur dossier. Accès la formation sous minimum 8 jours.

NATURE DE L'ACTION

PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION

Examen de validation des acquis :

Evaluation théorique de 20 minutes sur la base d'un QCM et/ou de questions à réponses courtes

Evaluation pratique d'une heure portant sur l'analyse d'une mise en situation

A l'issue de la formation et selon la réussite de l'évaluation des acquis, validation de la formation par le formateur

FORMALISATION

Attestation de compétence

PARTICIPANTS



PUBLIC

Toutes personnes soumises au respect de la réglementation du code du travail en tant que public Cumul des Fonctions (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).



PRÉREQUIS

- Attestation d'aptitude médicale au poste de travail du travailleur
- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : Disposer d'un terminal type ordinateur ou PC ou tablette, d'une connexion internet; caméra et microphone



OBJECTIFS

Répondre aux exigences de l'Arrêté du 23 Février 2012, « sous-section 4 » destiné aux personnes susceptibles de libérer des fibres d'amiante et du code du travail en tant que public "Cumul des Fonctions" (Opérateur de chantier, Encadrant de chantier et Encadrant technique).

- Connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;
- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risque électrique, risque chimique, chute de hauteur, ...)
- Connaître la réglementation relative à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Connaître les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ;
- Transmettre aux opérateurs l'information sur la prévention des risques liés à l'amiante ;
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durée «s de port en continu recommandées ;
- Appliquer les conclusions de l'évaluation des risques, choisir des méthodes de travail et définir des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement.



Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4 - [Initial]



PROGRAMME

Formation conforme au référentiel de la fiche RS6420 : Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4
Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ; Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ou être capable de faire appliquer et/ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ; Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ou de le faire appliquer et/ou de l'appliquer ; Etre capable de définir et/ou de faire appliquer et/ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante



FORMATEURS

Formateur salariés et/ou partenaires, experts dans le domaine du risque amiante



MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur, exposés, échanges, expérience terrain, cas pratique, schéma dynamique et livret sur l'extranet du stagiaire



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, Registre d'accessibilité consultable), celles de nos partenaires ou en location (ERP).
Pour toute question notre référent Handicap est joignable au 04.66.21.21.46.



SATISFACTION

Taux de satisfaction :



Taux de réponse : 84% (37 participants ont répondu / 7 n'ont pas répondu)



ASE FORMATION

5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES

SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

